

Objet : Les mesures de la Sécurité routière visent-elles vraiment à sauver des vies ?

Madame la Députée, Monsieur le Député,

En février dernier, la Sécurité routière a demandé la mise en œuvre d'une expérimentation visant – officiellement – à estimer l'efficacité d'une externalisation de la gestion des voitures équipées de radars mobiles embarqués, en confiant ces véhicules à des sociétés privées. Or, avant même la fin de cette expérimentation, des appels d'offre ont été lancés pour recruter les chauffeurs des voitures-radars.

Parallèlement à cette mesure, une autre pourrait bientôt voir le jour : le Gouvernement serait sur le point d'autoriser les forces de l'ordre à faire usage de brouilleurs pour empêcher les automobilistes d'émettre et de recevoir des informations de sécurité routière sur leurs outils d'aide à la conduite communiquant.

De toute évidence, la Sécurité routière ne manque pas d'imagination pour soumettre les usagers de la route à toujours plus de contrôles de vitesse. Mais quel est l'objectif réel de ces mesures ? Pourquoi, d'une part, vouloir précipiter la privatisation des radars embarqués, alors que l'expérimentation en cours ne doit prendre fin qu'en septembre 2017 ? Pourquoi, d'autre part, empêcher le recours à un outil dont l'utilité pour la sécurité des usagers est avérée ? Ces manœuvres sont d'autant plus douteuses qu'elles prennent forme pendant l'entre-deux tours de l'élection présidentielle, alors que toutes les attentions et tous les projecteurs sont braqués sur les candidats finalistes.

« 40 millions d'automobilistes » est la seule association à s'opposer à ces projets, et en tant qu'automobiliste raisonnable et responsable, je soutiens son action. J'en appelle aujourd'hui à vous pour vous demander de défendre, vous aussi, vos concitoyens et les usagers de la route face à ce qui s'apparente à deux des plus grands scandales routiers que l'on ait dû affronter.

Vous êtes élu parlementaire et donc, à ce titre, représentant des Français et garant de leurs libertés. Or, les mesures ici décrites sont de nature à gravement porter atteinte à leur mobilité. Car sans certitude aucune de l'efficacité de ces dispositions pour réduire l'accidentalité routière, elles promettent en revanche une forte croissance du nombre de contraventions émises pour excès de vitesse et donc une augmentation sans précédent de l'argent récolté au titre des amendes routières.

Je vous demande donc d'intervenir officiellement au sein de l'Assemblée nationale pour demander la mise en œuvre d'une commission d'enquête parlementaire dont le but serait d'évaluer la transparence des dernières mesures dites « de sécurité routière » prises par le Gouvernement et d'estimer si l'on peut raisonnablement en attendre des bénéfices réels en termes d'amélioration des conditions de sécurité sur nos routes.

Je vous remercie de l'attention que vous accorderez à ma requête et vous prie de recevoir, Madame la Députée, Monsieur le Député, mes respectueuses salutations.

Comment aider l'association « 40 millions d'automobilistes » à agir pour contre ces scandales routiers ?

- 1- Téléchargez et imprimez le courrier destiné à vos élus parlementaires locaux ;
- 2- Complétez le courrier en indiquant en haut à gauche le nom de votre commune et la date d'envoi du courrier (ex : Le Mans, le 27 avril 2017) et signez le courrier en bas à gauche ;
- 3- Sur une enveloppe timbrée, indiquez le nom et l'adresse de l'élu parlementaire à qui vous souhaitez adresser le courrier. Vous trouverez ses coordonnées sur le site Internet de l'Assemblée nationale, au lien suivant :
www.assemblee-nationale.fr/qui/xml/departements.asp
(sélectionnez votre département dans la liste de la colonne de gauche)